

L'Etat renonce à un débat législatif sur les grands choix énergétiques

La troisième programmation pluriannuelle de l'énergie sera adoptée par décret, a annoncé le gouvernement mercredi 10 avril

Contrairement à ce que prévoit la loi, les députés ne se prononceront pas sur les grands objectifs énergétiques et climatiques de la France pour la prochaine décennie. Le ministre délégué à l'industrie et à l'énergie, Roland Lescure, a confirmé, dans une interview au *Figaro* publiée mercredi 10 avril, ce que ses atermoiements des derniers mois laissent présager : la nouvelle feuille de route énergétique de la France, la programmation pluriannuelle de l'énergie, sera adoptée par voie réglementaire, et non législative.

Alors qu'il avait mis sur la table en novembre 2023 une première ébauche de projet de loi, l'exécutif revient finalement sur ses engagements. Il renonce à soumettre sa stratégie énergétique au Parlement par crainte de ne pas réussir à dégager de majorité sur le texte, en raison de l'opposition d'une partie de la gauche à la construction de nouveaux réacteurs et d'une partie de la droite et de l'extrême droite au développement de l'éolien. « A l'Assemblée, il y a une vraie guerre de religion entre pronucléaire et pro-énergies renouvelables. Or, nous avons vraiment la volonté d'être efficaces, rapides et de donner de la lisibilité » à la stratégie française, a justifié jeudi 11 avril l'entourage de Roland Les-

cure. Au printemps 2023, le gouvernement avait d'abord fait voter un texte sur l'accélération des renouvelables avant de faire adopter, dans un deuxième temps, une loi sur les procédures de construction d'installations nucléaires.

Contraire à la loi

Si les précédentes feuilles de route ont été adoptées par décret, la loi Energie-climat de 2019 prévoyait qu'un texte législatif « détermine les objectifs et fixe les priorités d'action de la politique énergétique », afin de répondre à l'urgence écologique et climatique. Cette première grande loi de programmation aurait dû être votée avant le 1^{er} juillet 2023. La publication de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie est désormais annoncée pour « la fin de l'année » après la tenue d'une nouvelle concertation, menée sous l'égide de la Commission nationale du débat public.

De nombreuses consultations ont déjà eu lieu ces deux dernières années. Selon le gouvernement, il s'agit désormais de « soumettre les objectifs aux Français pour voir quels leviers et quelles mesures mettre en œuvre pour les atteindre ». « Sur l'éolien terrestre, par exemple, le doublement des capacités de production se fait-il en doublant le nombre de mâts ou en dou-

Alors qu'il avait mis sur la table une ébauche de projet de loi, l'exécutif revient finalement sur ses engagements

blant la puissance des mâts installés ? », s'interroge Roland Lescure.

Si le choix de l'Etat d'éviter un débat au Parlement est contraire à la loi, il contrevient aussi au souhait de la plupart des acteurs du secteur de l'énergie, qui auraient souhaité un signal clair pour accompagner le développement de leur filière ; d'une majorité de parlementaires, qui auraient voulu être consultés sur des orientations engageant la France pour des décennies ; ou d'ONG comme le Réseau Action Climat, qui regrettent « le temps perdu » et s'inquiètent « d'un gouvernement qui se met hors la loi ». « En renonçant à se doter d'un cadre stratégique législatif, la France sous-estime la nécessité d'une assise politique forte pour conduire dans la durée les changements qu'implique la transformation de notre système énergétique, a regretté jeudi le

Syndicat des énergies renouvelables, qui représente les entreprises du secteur. *Cela fait peser un doute sur le volontarisme avec lequel le gouvernement entend aborder la transition.* »

La députée écologiste (Loire-Atlantique) Julie Laernoës, qui avait déposé une proposition de loi visant à fixer de nouveaux objectifs énergétiques dans le cadre de la niche parlementaire de son groupe début avril, juge ce renoncement « inconscient et irresponsable », alors que des records de température mondiale ont été enregistrés en mars pour le dixième mois d'affilée. « Il existe une voie de passage au Parlement », assure-t-elle. Lors de l'examen de sa proposition en commission, des élus de différents bords s'étaient prononcés en faveur d'un débat.

Le Haut Conseil pour le climat s'est alarmé le 4 avril des « dérives de calendrier » dans la publication de textes essentiels à la trajectoire du pays. Jeudi 11 avril, l'entourage de Roland Lescure n'a pas précisé les échéances concernant la stratégie nationale bas carbone, également en cours de révision. Le ministre a, en revanche, affirmé qu'un texte de loi portant sur la protection des consommateurs dans le domaine énergétique serait bien soumis au Parlement. ■

PERRINE MOUTERDE